

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Service : Secrétariat
cvachet@la-rochette.com
Ligne directe : 04.79.65.41.22

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie, le :

**samedi 8 juillet 2023
à 9 heures**

PREAMBULE

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 mai 2023.

RENDU ACTE : compte-rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 12 mars 2021

I - DÉLIBÉRATIONS

- N°43 : Acquisition de la parcelle n°Al-77a, chemin des Chaudannes appartenant à monsieur Alain DENTROUX
- N° 44 : Aménagement de la première tranche de la voie verte - Acquisition d'une parcelle appartenant à Madame Monique PELLICIARI - lieu-dit « Au Terret » - Rue de la Croix-Rouge- Commune de Valgelon la Rochette
- N°45 : Opération foncière « Grangette » - Avenant financier, opération de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier local de la Savoie (EPFL)
- N°46 : Approbation de la dénomination d'une voie privée – Lotissement « Clos de la Grangette » - commune déléguée de La Rochette – Impasse du Champ Fleuri
- N°47 Construction sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes (CCCS) à Valgelon La Rochette d'un pôle enfance mutualisé pour les accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire de la CCCS et de la commune de Valgelon La Rochette
- N°48 : Construction sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes à Valgelon d'un pôle enfance mutualisé pour les accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire de la CCCS et de la commune de Valgelon La Rochette – Attribution d'un fonds de concours en investissement
- N°49 : Amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique : constitution d'une servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine valant autorisation de travaux sur la parcelle communale AE 47 rue Eugène Lambert – Avenant à la délibération du 18 juin 2022
- N°50 : Rétrocession de la concession trentenaire de Madame Anne-Marie ROUSSEL à la commune de Valgelon La Rochette
- N°51 : Reprise de la concession perpétuelle de monsieur Gustave JACOMIN, par abandon de concession, à la commune de Valgelon La Rochette
- N°52 : Reprise de la concession perpétuelle de messieurs Georges AVENIER et Camillio BRUSSET, par abandon de concession, à la commune de Valgelon La Rochette
- N°53 : Reprise de la concession perpétuelle de monsieur Gustave JACOMIN, par abandon de concession, à la commune de Valgelon La Rochette
- N°54 : Reprise de la concession perpétuelle de monsieur Alexis NEYRET, par abandon de concession, à la commune de Valgelon La Rochette
- N°55 : Convention entre l'office de tourisme et des loisirs Cœur de Savoie, l'association Bien Vivre en Valgelon et la commune de Valgelon La Rochette pour l'organisation d'un accueil délégué au sein du Musée Saint Jean
- N° 56 : Convention entre l'association Bien Vivre en Valgelon et la commune de Valgelon La Rochette pour l'animation du Musée Saint Jean
- N°57 : Délibération portant approbation d'une convention de mise à disposition de deux agents de police municipale sur la commune de Détrier



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. **04 79 25 50 32** - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

- N°58 : Convention entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la Commune de Valgelon La Rochette pour la réalisation de chantiers jeunes 2023
- N°59 : Avenant au règlement service périscolaire (gestion des impayés)
- N°60 : Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de Gestion de la Savoie
- N°61 : Convention avec le CDG73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire
- N°62 : Gestion du personnel - Indemnités pour fonctions itinérantes
- N°63 : Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet
- N°64 Gestion du personnel - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- N°65 : Création de deux emplois permanents d'agents d'animation à temps non complet 6.30/35^{ème}
- N°66 : Suppression d'un poste Adjoint Animation à temps non complet 14.96/35^{ème}
- N°67 : Gestion du personnel – Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- N°68 : Instauration de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF) pour la police municipale
- N°69 - Régime indemnitaire – RIFSEEP (RI tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

II – INFORMATIONS DIVERSES

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
David ATEs

